



## Comité d'orientation

### Recommandations du Comité d'orientation de l'OFB sur la collecte, la production et la diffusion de récits sociétaux pour la restauration de la nature

Printemps 2025

#### I. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen sur la restauration de la nature (RNN), ainsi que des recommandations de l'IPBES sur les changements transformateurs (cf. annexe 2 - *pour information*), **l'OFB est sollicité par le ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (MTE) pour la collecte, la construction et la diffusion de « récits »**. **L'objectif est de rendre ces changements désirables** et de proposer des alternatives au récit dominant conduisant à l'effondrement de la biodiversité.

L'OFB souhaite saisir le comité d'orientation (CO) pour contribuer à cette attente.

##### 1- Vous avez dit « récits » ?

Le terme « récit » est souvent employé dans les politiques publiques pour rendre celles-ci plus appropriables par les citoyens, en touchant différents registres d'appréhension (savoirs, émotions, sensations, etc.) afin de leur permettre de se projeter dans des visions d'avenir et ainsi de concourir aux politiques publiques.

Dans le cas de la restauration de la nature, la demande de récit répond à 3 notions complémentaires :

- placer, dans les médias, un terme de référence fort, « un slogan » (par exemple « écologie punitive »). Ceci relève de la communication ;
- expliquer de façon pédagogique ce qu'est une politique/une action publique, de façon adaptée à un public cible (par ex. : approche par les paysages). Ceci relève du « story telling » (*chantier lancé par le ministère avec l'appui de l'OFB, se traduisant, par exemple, par l'animation d'ateliers*) ;
- construire, avec des groupes de personnes, dont on a tenu compte des imaginaires, une vision d'avenir à l'horizon 2050, une trajectoire, des récits de vie et des représentations symboliques ; **c'est ce troisième niveau, qui nous semble relever des changements transformateurs, qui est le champ du travail avec le CO de l'OFB.**

Au-delà de cette précision sur le « type de récit » dont il est question, l'OFB engage plusieurs phases pour ce chantier.

##### Phase 1 - Analyse de l'existant

- analyse des attentes et des imaginaires des Français (enquêtes, travaux scientifiques...);
  - analyse des formats et des modalités adaptés à différents publics cibles ;
  - travail sur le positionnement de l'OFB ;
  - collecte des récits/ d'imaginaires existants.
- ⇒ Ceci doit conduire à la sélection des sujets, des cibles et des formats prioritaires (d'ici fin 2025).

Phase 2 - Production de récits alternatifs (selon les priorités émergeant de la phase 1 et avec des modalités répondant à plusieurs positionnements possibles de l'OFB) :

- commande de récits ;
- co-élaboration avec des alliés ;
- financement de relais ;
- veille active et appui à l'émergence.

Cette production pourra intervenir à divers stades de maturité des récits, par exemple :

- appui à l'émergence d'idées par enrichissement d'un « terreau propice » ;
- trame à mettre en fabrication.

⇒ *Production de récits (d'ici 2027).*

Phase 3 - Diffusion des récits alternatifs

- appui sur des outils de mobilisation, dont ceux animés par l'OFB et ses partenaires, pour massifier la diffusion de récits préexistants ou pour lancer et populariser les récits produits en phase 2.

⇒ *Diffusion des récits dans le cadre du plan national de restauration (à partir de 2027).*

## **2- Positionnement du travail avec le CO**

La démarche proposée au CO **se situe dans la phase d'aide à la sélection des priorités pour la construction de nouveaux récits** (phase 1). Conformément au rôle du CO d'interface avec des sujets sociétaux, il s'agit pour le CO de donner un **avis éclairé sur ces priorités**, afin d'alimenter le travail confié à l'OFB par le MTE. Cet avis a vocation à être **rendu public**.

Un groupe de travail (GT) s'est constitué au sein du CO, avec :

- (collège Humanités) : A. Vourch, F. Letourneux, S. Treyer ;
- (collège Outre-mer) : B. Cressens ;
- (collège Territoires) : É. Brua, J.-P. Thibault ;
- (collège Citoyens) : H. Fauroux, N. Quenson.

Il s'est réuni à deux reprises au printemps 2025.

En interne à l'OFB, la construction des récits mobilise plusieurs directions, dont celle de l'appui aux stratégies pour la biodiversité (DASB), celle de la recherche et de l'appui scientifique (DRAS) et celle de l'appui aux acteurs et citoyens (DAC). Quelques-uns de leurs agents ont participé aux réunions du GT.

Le travail proposé au CO a poursuivi deux objectifs :

**1- Définir les composantes clefs de récits transformateurs de la société en lien avec la restauration des écosystèmes en bon état** en explorant différentes thématiques ayant fait l'objet d'une proposition par l'OFB au MTE pour la déclinaison en récits du règlement sur la restauration de la nature ;

**2- Proposer des méthodes pour collecter, élaborer, diffuser ces récits :**

- instances et organismes à associer ;
- expertises à collecter ;
- modalités de travail.

À l'issue des deux séances de travail avec le groupe du CO, le présent avis a été construit. Il est organisé en 2 parties :

- recommandations générales ;
- recommandations par thématique (en annexe 1).

## II. Recommandations générales

Le CO recommande de prendre en compte les considérations suivantes (*leur ordre de présentation ne correspond pas à un ordre d'importance*) :

**1. S'adresser aux imaginaires**, niveau d'intégration et de co-construction nécessaire à des changements transformateurs. Pour cela :

- ne pas chercher à imposer de récits, mais suivre la règle des « 3 C » : « *jamais de critiques ni de conseils que des compliments* », ne pas viser à contraindre, mais aider à préserver et restaurer le capital naturel dont chacun est dépositaire,
- travailler sur la biodiversité quotidienne, y compris urbaine, et éviter les récits trop en rupture pouvant éloigner certains acteurs,
- avoir une vision complète de la notion de récit : ensemble d'histoires et de scénarios de vie, mais aussi articulations entre cadrage et organisation d'argumentaires (et non promesses techno-scientifiques ou imaginaires socio-techniques),
- s'appuyer sur des méthodes innovantes basées, par exemple, sur les imaginaires relatifs aux relations au vivant, mais rester ancré dans le vécu et les préoccupations ordinaires des divers acteurs et habitants, et donc dans des récits de la vie quotidienne,
- être attentif au vocabulaire et aux lieux de construction ou de présentation des récits (choisir des termes et des lieux accessibles au plus grand nombre) ;

**2. S'inscrire dans la dynamique** existant depuis une trentaine d'années **et sur un temps long**, en s'appuyant sur des expériences de territoire<sup>1</sup>, pour donner confiance et sortir des blocages, et en **fédérant un réseau d'ambassadeurs** (acteurs de la protection de la nature, élus, socio-professionnels - agriculteurs, pêcheurs, acteurs des filières à l'aval des secteurs des production primaire, vu l'importance de la compétitivité et de la sécurisation des chaînes d'approvisionnement-);

**3. Collecter, construire et diffuser une diversité de récits** (il n'existe pas de récit unique, se méfier d'ailleurs de ce qui prétendrait être le « *grand récit* ») ;

**4. Avoir une vision intégrée des enjeux** (cf. rapport IPBES sur le nexus) : santé physique et mentale, alimentation, aménagement..., et défendre la **cohésion sociale et la cohésion territoriale** (ne pas entretenir de clivage urbain/rural, tenir compte des espaces contrastés et des interfaces).

**5. Partir du patrimoine/capital naturel tel que vécu, perçu, représenté par les acteurs locaux.** Elaborer et diffuser les récits avec les acteurs concernés et les publics cibles. **Porter autant attention aux créateurs et aux vecteurs des récits, aux chemins d'impacts** des récits qu'à leur contenu. Pour cela, s'appuyer aussi sur le patrimoine culturel (pas uniquement sur les monuments historiques, mais aussi et surtout sur les us, coutumes, mémoires et imaginaires actifs des divers acteurs et habitants). Les récits (ou « narratifs ») se construisant au présent, accorder une place juste, mais sans trop, aux témoignages du passé car ils ne constituent pas *a priori* les références à viser pour l'avenir ; **6. Travailler sur la beauté et la désirabilité** : éviter les discours fondés sur des normes austères à respecter, mais donner envie et considérer le registre du sensible et l'expérience pratique de la connexion avec la nature comme essentiels. Pour cela, d'une part favoriser la connexion (ou re-connexion) des citoyens de tous âges et de toutes conditions avec la nature, et d'autre part faire appel à des artistes et producteurs d'imaginaires, grâce aux partenariats en place entre l'OFB et des médias et producteurs artistiques ;

---

<sup>1</sup> Le CO recommande également de collecter des récits existants et d'analyser leur succès (voir en annexe 2 les exemples notables cités par le GT du CO).

**7. Objectiver et mettre en avant les avantages socio-économiques** que la restauration de la nature peut procurer (revenus, emplois, notoriété des entreprises impliquées, développement local, etc.) et faire valoir les savoir-faire locaux, voire une « expertise France » sur le plan international ;

**8. S'attacher autant à préserver qu'à restaurer** et, à cette fin, soutenir la co-construction ainsi que le partage des connaissances (« *qui connaît bien, chérit bien* ») et s'appuyer sur la démarche d'atlas de la biodiversité communale (ABC) ;

**9. Avoir conscience des forces contraires en présence au niveau politique et médiatique** et du risque avéré de rester enfermés dans les récits dominants destructeurs de la nature ou récupérateurs (*green washing*).

## Annexe 1 - Recommandations par thématique

Les 8 thématiques suivantes ont été jugées pertinentes à approfondir pour la collecte, la construction et la diffusion des récits.

(N.B. les détails donnés pour chacune sont issus des discussions avec le groupe du CO ; ils peuvent avoir été reformulés et repris au sein de différentes thématiques ; leur ordre de présentation ne correspond pas à un ordre d'importance).

- **1. Stratégie de reconquête du bonheur** et non de lutte contre le déclassement ou les contraintes

⇒ *La restauration est un projet positif de vie meilleure*

Précisions sur l'item :

Déconstruire le récit puissant sur la contrainte au profit de projets positifs de vies individuelles et de devenirs des sociétés

Attention au préfixe « re » (« restauration ») qui fait croire que tout doit être reconsidéré et que « *c'était mieux avant* » ; il est possible de s'inscrire dans une continuité

Attention à des récits trop oniriques, uniquement constitués de faits positifs, ne pas ignorer les difficultés et renoncements nécessaires.

Cibles :

Jeunes : projets de vie future et instituteurs/périscolaires

Territoires déclassés ayant peu de perspectives

Alliances : Acteurs de la médecine, de la santé.

Modalités :

S'appuyer sur les programmes « école dehors » ou « aires éducatives »

Travailler sur l'histoire sans nostalgie : amnésie environnementale, projet post-crise (ex. que fait-on après l'arrêt / la poursuite de l'A69 et de ND des Landes, après le dernier cyclone ayant touché Mayotte, etc. ?).

- **2. Lutte contre les inégalités** : considérations des besoins, reconnaissance des attachements, valorisation de réussites qui ne soient pas uniquement financières, notamment en territoires ruraux (contre-exemple des ZFE).

⇒ *Vos besoins et actions de restauration sont considérés et reconnus. La restauration est vectrice d'équité.*

Précisions sur l'item :

Création d'inégalités par l'accès aux ressources vitales : eau ou nourriture saines.

Cibles : habitants avec différentes relations à la nature.

Alliances : PNR, départements, pays, porteurs de démarches prospectives ancrées dans les territoires (exemples : ERABLE du GIP-EPAU, Scénario2 de la FRB, Fabriques prospectives de l'ANCT...).

Modalités :

Travail sur les attachements y compris ce qui ne va pas

Ne pas être simpliste ni moraliste

Prise en compte des avis des différentes populations concernées (en addition et non soustraction)

Définition de la notion de « zone de bonheur partagé » avec spécificités culturelles et non « zone d'exclusion d'un type d'acteurs »

Importance de changer d'échelle : paysage / espace de vie / territoire de planification / département / régions...

Ne pas s'intéresser qu'aux espaces remarquables mais bien également aux espaces quotidiens ou de proximité.

- **3. Modèle socio-économique d'une alimentation durable** : liens entre personnes, modèles économiques viables pour les producteurs
  - ⇒ *La restauration améliore les conditions de vie des producteurs et l'alimentation saine pour tous.*

Précisions sur l'item :

Notion de restauration/préservation du « capital naturel » pour les productions agricole, halieutique, etc. (cf. communication sur le règlement sur la restauration de la nature).

Cibles et alliances : acteurs des filières, y compris financiers.

Modalités :

S'intéresser au processus de porter à connaissance et d'argumentaire

Construire des récits alternatifs viables et socio-économiquement attractifs

Influer, infléchir les récits dominants.

- **4. Solidarité territoriale – valorisation des territoires de nature**

⇒ *La restauration est reconnue et valorisée dans l'aménagement du territoire.*

Cibles : acteurs et habitants déconsidérés (exemple : habitants ruraux touchés par les ZFE).

Alliances : communes ayant activé la dotation pour des projets de restauration, régions, départements, AMRF.

Modalités :

Discours : Restaurer un patrimoine/capital naturel = patrimoine commun

S'appuyer sur la dotation aménités rurales qui reconnaît le service rendu à la nation par des collectivités qui abritent des aires protégées. Cette dotation doit être utilisée pour renforcer les services publics dans ces collectivités, dans un esprit d'équilibre territorial (et sans vouloir contraindre son usage a priori)

Considérer les points de vue des uns et des autres dans les décisions et constructions de récits.

- **5. Gouvernance partagées résiliente et agile, participation citoyenne** : écrire une histoire de réussite pas-à-pas qui parle au quotidien de tous et qui résiste au changement d'individus (ne pas faire uniquement des visions à long-terme).

⇒ *Pourquoi on vit mieux après restauration concrètement. Chacun peut contribuer à la restauration et c'est reconnu.*

Précisions sur l'item :

Importance du process de construction du récit (pas uniquement du récit lui-même).

Un récit est une somme d'histoires et d'attachements qui s'additionnent et ne peuvent se soustraire.

Public cible : habitants des territoires.

Alliés : Collectivités locales, Conseils de développement des pays, Grands sites/PNR, tiers lieux locaux.

Modalités :

S'appuyer sur les préoccupations quotidiennes, les attachements des publics avec qui l'OFB veut construire des récits, les mettre en commun et les dépasser pour une vision collective du territoire

Le récit doit intégrer une diversité de points de vue et d'attachements, notamment intergénérationnelle et avec les populations généralement exclues des cercles de décision

Dresser une cartographie des attachements

Faire attention au vocabulaire et aux lieux de discussions

Passer par des approches prospectives pour dépasser les postures conjoncturelles

Privilégier le temps long, donner suite aux belles histoires des capitales françaises biodiversité (ex. Grande Synthe).

- **6. Appui sur la fierté territoriale**: marketing, lutte contre la banalisation, attractivité touristique

⇒ *La restauration est source de fierté et est défendue par les habitants*

Précisions sur l'item :

La notion d'attachement aux territoires, au « pays » auquel on appartient, est forte et souvent supérieure à celle de l'attachement à la France (idée de territoire culturel). Travail sur une vraie prise en compte de la nature vs « marketing territorial » et greenwashing.

Cibles: habitants des territoires, élus.

Alliances: collectivités, acteurs du tourisme, réseaux économiques.

Modalités:

Favoriser les notions de différenciation économique et de spécificités culturelles avec une approche ouverte, type PNR, et non « identitaire » pouvant induire un rejet de certaines populations

Articuler au sein d'un même récit les attachements et non-attachements entre « ce qui est beau » et « ce qui ne l'est pas »

S'affranchir des échelles administratives qui ne représentent pas forcément des territoires vécus: retrouver l'échelle des « pays ».

- **7. Beauté de la nature et accueil dans les espaces du quotidien**

⇒ *La restauration émerveille et fait du bien*

Précisions sur l'item: on ne s'intéresse pas uniquement à la nature extraordinaire.

Cibles: habitants, collectivités, entreprises et travailleurs, mouvements sportifs.

Alliances: acteurs nature en ville, scolaires, syndicats.

Modalités:

S'intéresser à la nature en ville ou dans l'espace vécu

Approche par les paysages, les trajets

Notion de « nature ordinaire »

Importance d'articuler micro-échelle du quotidien avec macro-échelle pour des changements systémiques.

- **8. Stratégie de communication consciente des logiques de lobbying en place**: faits contre fakes, importance des masses médias et non des lieux exclusifs

⇒ *La restauration va se heurter à des contre-feux très puissants*

Cibles: grand public.

Alliances: acteurs médiatiques et culture, professionnels.

Modalités:

Importance de faire porter des récits par des voix incarnées (ambassadeurs) et non par « une voix off », et d'impliquer des professionnels.

Importance du temps long

Nécessité de contrer des récits non factuels: « faits contre fake »

Alliances nécessaires pour avoir un impact.

Le CO recommande également de **collecter de nombreux récits existants** (par ex. un récit par département), auprès de partenaires de l'OFB sous forme d'appel à contributions. Le CO recommande d'analyser le succès de quelques exemples notables:

- **Evolution de la relation entre les techniciens du RTE et les gestionnaires d'espaces naturels au fil des formations mixtes**: construction d'un récit commun
- **Territoire de Grande Synthe**: enjeux environnementaux et sociaux, adaptation au changement climatique
- **Evolution du positionnement des pêcheurs amateurs qui sont passés de consommateurs de poissons à pêcheurs fervents protecteurs des milieux**: quels sont les leviers de ce changement d'imaginaire?

- **Démarche de reconnaissance de sanctuaires de la nature** dans le PNR Vosges du Nord : inverser la démarche de protection en demandant aux habitants leurs « sanctuaires de nature » et en travaillant ensuite à la reconnaissance des valeurs attachées et à leur protection
- **Comment en 30 ans, on est passé d'un sentiment anxiogène de déclassement à la reconnaissance en capitale française de la biodiversité en 2024 : histoire connue d'une vallée industrielle des Vosges** (vallée de la Bruche, Bruyères) où l'avancée d'une forêt monospécifique remplaçait les espaces ouverts de jardins ouvriers ? Le changement de récit a conduit à gagner 48 heures de soleil en plus par an et à retisser le lien rural/urbain avec l'agglomération de Strasbourg à proximité
- **Augmentation du nombre d'élus convaincus et favorables à la nature** (et pas uniquement avec une entrée paysages) : s'appuyer sur cette évolution constatée par les services de l'État
- **Projets agricoles alternatifs et réels** : taux d'agriculteurs biologiques dans certains territoires par exemple qui ont une vision et un projet collectif, agriculteurs préservant leur capital naturel (capital sol ou foncier, et cela dans des situations différenciées de « capitalisation »), coopératives et acteurs de la transformation agro-alimentaires valorisant la protection du capital naturel comme facteur de production, acteurs financiers et aval des filières sensibles de plus en plus sensibles à cet aspect (ex. Capital coalitions), acteur du BTP en périphérie de Toulon qui a investi dans un modèle socio-écologique de jardins ouvriers
- **Collection d'expériences réussies dans le réseau des grands sites de France**, notamment : à partir de la restauration de beaux sites accueillant et favorisant l'immersion dans la nature, qui contribuent au bien-être individuel et collectif et, par-là, font évoluer des pratiques, alors que cela aurait été inconcevable il y a 30 ans (exemple caractéristique des mobilités douces et d'acceptation des dés-aménagements)
- **Recensement des lieux de bien-être quotidien en contact avec la nature** : lien avec question santé et bien-être
- **Existence d'espaces naturels très faiblement impactés si ce n'est en libre évolution**
- **Exemple de consommation/alimentation inclusive** : expérimentation d'une « sécurité sociale alimentaire » à Montpellier
- **Institut santé durable** : alliance des parents avec chercheurs (INRAe : Laurence Huck) sur les questions de pesticides et de santé humaine
- **Modèle économique pour des pratiques durables et viables** : ex. Poiscaille (panier de produits de la mer, issus de pêche durable, et de produits délaissés)

Chaque récit pourrait faire l'objet :

- d'une courte vidéo incarnée,
- d'une mise en collection (10 épisodes de type film de Cyril Dion « Demain ») avec cartographies des attachements,
- d'une publication grand public et dans des revues d'aménagement.

Pour porter ses fruits, le déclenchement de ces contre-feux aux récits dominants destructeurs de la nature doit s'inscrire dans une stratégie sur un temps long (éviter les communications sans suites ou s'appuyant sur une gouvernance isolée).

## Annexe 2 (pour information)

### Règlement européen sur la restauration de la nature et changements transformateurs selon l'IPBES

Le règlement européen sur la restauration des écosystèmes publié au mois de juillet 2024 est très ambitieux dans ses cibles. L'atteinte de celles-ci impliquera des changements transformateurs au sens de l'IPBES<sup>2</sup> et s'inscrit d'ailleurs dans le prolongement des travaux de l'IPBES.

#### **1. Le règlement européen sur la restauration de la nature : un texte contraignant, intégrateur et majeur pour les politiques de biodiversité**

En réponse aux constats avérés d'effondrement de la biodiversité et aux menaces que fait peser cet effondrement, **le règlement européen sur la restauration de la nature (RRN dans la suite de ce document, ou « règlement ») est une déclinaison des engagements internationaux récents**, notamment ceux de la COP15 de la convention sur la diversité biologique de Kuning-Montréal et sa cible de restauration de 30% des écosystèmes dégradés.

Il est un des textes forts adopté au titre du « **pacte vert** » européen, dans un contexte de recul de la prise en compte des enjeux environnementaux et aux termes d'un feuilleton législatif haletant, tant au parlement qu'au sein des États membres (s'agissant d'un règlement directement contraignant la règle de la majorité qualifiée des États votants, représentant 66% des États membres et 66% de la population, s'imposait);

Dans l'histoire du droit européen, le RRN est un texte novateur et original, car il est **transversal** (il s'intéresse à tous les écosystèmes, partant du principe que la nature est partout) et **systémique** (il propose de réduire les pressions qui pèsent sur les écosystèmes, et d'agir activement pour aider le rétablissement du bon fonctionnement des écosystèmes, c'est-à-dire d'agir de manière proactive pour la nature - les sociétés humaines ayant d'autant plus besoin de son bon fonctionnement compte tenu du changement climatique).

Au regard de l'historique des politiques publiques en faveur de la biodiversité, le RRN constitue donc un changement de paradigme : il ne s'agit pas de protéger une nature remarquable dans des espaces consacrés, mais **d'agir pour un bon fonctionnement de la nature, partout, pour tous, et avec plusieurs moyens**.

Enfin, le RRN appréhende conjointement le **double enjeu du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité** d'une manière inédite, tenant compte du fait que la nature permet d'atténuer le changement climatique et aide les sociétés humaines à s'adapter. Il intègre également le besoin d'aider la nature à s'adapter à ces changements et, dans tous les cas, de tenir compte de ces évolutions pour contribuer au rétablissement du bon fonctionnement de la nature. Ainsi, les deux premières ambitions du RRN, présentées dans son article 1, sont de :

- a) **rétablir sur le long terme et de manière durable la biodiversité et la résilience des écosystèmes**, dans l'ensemble des zones terrestres et marines des États membres en restaurant les écosystèmes dégradés;
- b) réaliser les objectifs généraux de l'Union en matière **d'atténuation du changement climatique, d'adaptation** à celui-ci et de neutralité en matière de dégradation des sols.

Une autre spécificité du texte, en lien avec la volonté d'agir pour la nature partout et pour une meilleure **coexistence avec les usages** des sociétés humaines, est de prendre en compte de manière étroite les impacts socio-économiques pour la mise en œuvre de mesures de restauration écologique. Ainsi, le troisième point de l'article 1 du RRN se focalise sur la production alimentaire de l'Union européenne, le texte visant à :

---

<sup>2</sup> Fondée en 2012 sous l'égide de l'ONU, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un groupe d'experts pluridisciplinaire qui a pour mission d'informer et de conseiller les gouvernements sur les questions de biodiversité.

- c) renforcer la **sécurité alimentaire**.

Le dernier point mentionné traduit l'inscription du texte dans les engagements internationaux et européens, le texte visant aussi à :

- d) respecter les **engagements internationaux** de l'UE.

Au titre du RRN, la « *restauration de la nature* » consiste à rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes (c'est le processus de restauration écologique -cf. A/II/2- qui, comme mentionné, peut avoir recours à la réduction des pressions et à des actions de génie écologique). Ainsi, l'agriculture, la pêche et la sylviculture font partie de la solution. Certaines pratiques agroécologiques ou certains types de sylviculture peuvent être considérés comme des mesures de restauration dans le plan national de restauration.

Le RRN est **structuré en deux grands piliers** (ou « volet »). Le premier vise à renforcer les directives préexistantes (Directives Habitats faune flore et Oiseaux, Directive-cadre sur l'eau, Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin), selon une **logique surfacique**. Le second vise à couvrir tous les écosystèmes, selon une logique par **indicateurs** (Figure 1). Le RRN se décline ensuite en **objectifs** de moyens ou de résultats, chiffrés ou dont les cibles seront à définir par les États membres, **par grands types d'écosystèmes**.

#### 1.1- Premier volet du règlement

Il s'agit tout d'abord de **mettre en œuvre des mesures de restauration sur les habitats d'intérêt communautaire terrestres et habitats marins ciblés par le règlement, ainsi que sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire terrestres et espèces marines ciblées par le règlement**. Les objectifs sont ainsi de :

- a) Mettre en place des mesures de **restauration** sur les surfaces d'habitat d'intérêts communautaire et d'habitats marins ciblés par le règlement qui sont en mauvais état de conservation :
  - sur au moins 30 % des **surfaces dégradées** d'ici 2030, 60 % d'ici 2040, 90 % d'ici 2050 (exception des sédiments meubles dont la cible est fixée par l'Etat membre)
  - en priorisant les sites Natura 2000 jusqu'à 2030
  - en pouvant recourir à une dérogation réduisant les objectifs pour les habitats communs et répandus (hêtraie *Asperulo Fagetum* et grottes non-ouvertes au public pour la France)
- b) Mettre en place des mesures de recréation d'habitats pour atteindre une « **surface de référence minimale** » afin que les écosystèmes soient viables à long terme :
  - sur au moins 30 % de la surface manquante pour atteindre la surface de référence favorable d'ici 2030, 60 % d'ici 2040, 100 % d'ici 2050
  - en pouvant recourir à une dérogation réduisant les objectifs en cas de difficultés
- c) Mettre en place des mesures de restauration sur les **habitats des espèces** d'intérêts communautaire et espèces marines ciblées par le règlement, afin d'atteindre une qualité et une quantité suffisantes :
  - qualité et quantité suffisantes à définir par l'Etat membre
- d) Mettre en place des mesures afin **d'éviter la détérioration significative** des habitats d'intérêt communautaire et habitats marins ciblés par le Règlement :
  - en bon état de conservation
  - faisant l'objet de mesures de restauration et ayant atteint un bon état
  - en pouvant recourir à une dérogation fixant l'objectif de non-dégradation à l'échelle biogéographique (avec un système de compensation)
- e) Mettre en place des mesures de restauration sur les **tourbières drainées**

- sur au moins 30% dont ¼ remises en eau en 2030, 40% et 50% dont 1/3 remises en eau en 2040 et 2050
- f) **Connaître** l'état de conservation des habitats d'intérêts communautaire et habitats marins ciblés par le Règlement
- 90% des surfaces d'habitats terrestres dont l'état de conservation est connu en 2030, 100% en 2040
  - 50% des surfaces d'habitats (exceptés sédiments meubles) dont l'état est connu en 2030, 100% en 2040 (pour les sédiments meubles : 50% connus en 2040, 100% en 2050).

Les habitats et espèces concernées figurent ci-dessous.

**Types d'habitats terrestres (HIC, Annexe I) :**

1. Zones humides (intérieures et côtières)
2. Forêts
3. Prairies et habitats pastoraux
4. Rivières, lacs et habitats rivulaires
5. Steppes, landes et fourrés
6. Habitats dunaires et rocheux

**Types d'habitats marins (Unités EUNIS, Annexe II) :**

1. Herbiers marins
2. Forêts de macroalgues
3. Biocénose de bivalves
4. Bancs de Maërl
5. Biocénose d'éponge, corail et coralligène
6. Sources hydrothermales et sources de fluides froides
7. Sédiments meubles à moins de 1000 mètres de profondeur

**Espèces :**

1. Espèces terrestres et marines des annexes II, IV et V de la DHFF
2. Espèces d'oiseaux terrestres et marines couvertes par la DO
3. 25 espèces marines de l'Annex III (requins, raies, amphihalins, etc.)

1.2- Second volet du RRN

Il s'agit ensuite d'avoir **une tendance à la hausse d'indicateurs reflétant** la biodiversité des écosystèmes d'ici 2030, puis jusqu'à l'atteinte d'un niveau satisfaisant défini par l'État membre.

a) **Pour les écosystèmes urbains**, l'objectif est de :

- **stopper la perte nette d'espaces verts et de canopée urbaine** entre l'entrée en vigueur du Règlement et 2030, puis parvenir à une **augmentation** au niveau national de la surface d'espaces verts et de la surface de canopée urbaine au niveau de chaque zone d'écosystème urbain, mesurées tous les 6 ans et jusqu'à l'atteinte d'un niveau satisfaisant
- en pouvant faire exception des zones urbaines avec plus de 45% de surface d'espaces verts et/ou + 10% canopée urbaine

b) **Pour les écosystèmes aquatiques**, l'objectif est de :

- **dresser un inventaire des obstacles à la connectivité des cours d'eaux**
- **supprimer** les barrières obsolètes
- contribuer à l'objectif européen 25 000 km de **rivière à écoulement libre** en 2030
- restaurer les plaines alluviales

c) **Pour les écosystèmes agricoles et les pollinisateurs**, l'objectif est de :

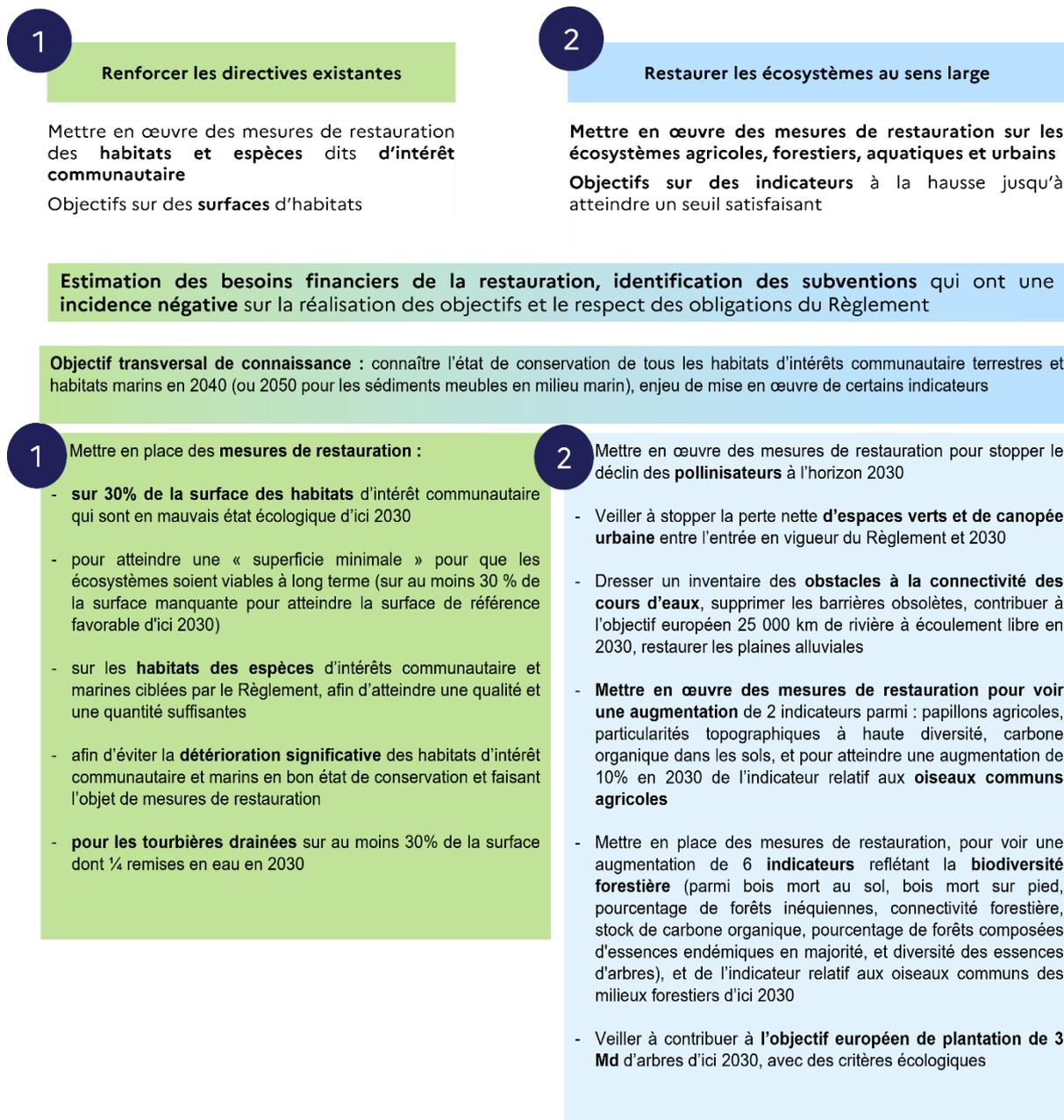
- **Stopper le déclin des pollinisateurs** à l'horizon 2030, puis parvenir à une augmentation de leur diversité et abondance au niveau national, mesurée tous les

6 ans et jusqu'à l'atteinte d'un niveau satisfaisant selon une méthode d'échantillonnage en cours de finalisation (Eu-POMS)

- **Mettre en place des mesures de restauration** dans les milieux agricoles, afin de voir une tendance à la hausse d'ici 2030 et jusqu'à l'atteinte d'un niveau satisfaisant de 2 indicateurs parmi les 3 suivants (mesurés tous les 6 ans) : papillons agricoles, particularités topographiques à haute diversité, carbone organique dans les sols
- Mettre en place des mesures dans les milieux agricoles afin de voir l'indicateur des **oiseaux communs agricoles** augmenter de 10% entre l'adoption du Règlement et 2030, 20% d'ici 2040, 30% d'ici 2050

d) **Pour les écosystèmes forestiers**, l'objectif est de :

- **Mettre en place des mesures de restauration** dans les milieux forestiers, afin de voir une tendance à la hausse d'ici 2030 et jusqu'à l'atteinte d'un niveau satisfaisant de 6 indicateurs parmi les 7 suivants (mesurés tous les 6 ans) : bois mort au sol, bois mort sur pied, pourcentage de forêts inéquiennes, connectivité forestière, stock de carbone organique, pourcentage de forêts composées d'essences endémiques en majorité, diversité des essences d'arbres
- Mettre en place des mesures dans les milieux forestiers afin de voir l'indicateur des **oiseaux communs forestiers** augmenter
- **Contribuer à l'objectif européen de plantation de 3 Md d'arbres d'ici 2030**, avec des critères écologiques (diversité d'espèces, priorisation d'espèces indigènes, connectivité...).



**Figure 1 - Structure du règlement européen restauration : les 2 piliers du règlement**

**Le RRN est ainsi une opportunité pour mieux connaître la biodiversité**, avec des enjeux importants de résorption des lacunes de connaissance.

C'est également l'opportunité de traiter le **double défi du climat et de la biodiversité**, comme l'indique le texte à plusieurs reprises.

L'ambition du RRN est claire avec **un objectif de rétablir des écosystèmes fonctionnels et résilients**.

Le règlement est ainsi une opportunité en termes de **récit positif** pour agir en faveur de la biodiversité et intégrer les différentes politiques publiques dans ce but.

De plus, le texte demande de **concrétiser l'ambition** : il faut restaurer, donc passer les écosystèmes d'un mauvais à un bon état.

**Il s'agit aussi d'un texte progressif, avec des cibles en 2030, 2040, 2050. Avec ces jalons, il permet de donner de la visibilité et une planification écologique des résultats à atteindre.**

### 1.3- Plan national

**D'application directe, le RRN impose l'élaboration par chaque État membre d'un plan national de restauration**, qui devra présenter l'état des connaissances, les mesures planifiées et d'ores et déjà mises en œuvre pour atteindre les objectifs du texte, et les moyens à disposition pour y parvenir.

L'écriture du plan national de restauration pour la France sera pilotée par le **Ministère en charge de l'écologie**, en étroite coordination avec les autres ministères, les services de l'État dans les territoires, les parties prenantes et le grand public.

Le Ministère, avec l'appui de garants de la Commission nationale pour le débat public, va lancer dans le mois à venir une **consultation amont** pour l'élaboration du plan national, qui visera à la fois les citoyens et les parties prenantes.

Sur la base des retours à cette consultation, le travail d'élaboration du plan débutera, avec une première version soumise à la consultation début 2026 et une transmission d'une version consolidée à la Commission européenne le 1<sup>er</sup> septembre 2026 (calendrier réglementaire).

Les échanges prévus avec la Commission et les autres États-membres permettront la publication du plan national au 1<sup>er</sup> septembre 2027.

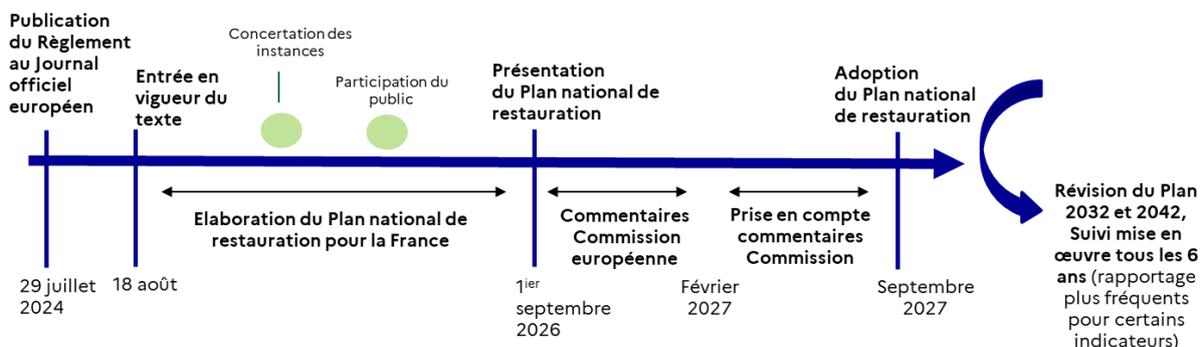


Figure 2 - Calendrier général de la mise en œuvre du règlement

## 2. Avis IPBES : face à une interdépendance des enjeux, des changements transformateurs nécessaires

Comme le décrit le récent rapport de la plateforme intergouvernementale IPBES<sup>3</sup>, les changements à opérer sont urgents, ambitieux et difficiles mais possibles, notamment à échéance 2050 qui est celle d'une génération. **Ils sont d'ordre systémique**, c'est à dire qu'ils concernent les valeurs, les points de vue, les structures et les pratiques qui sous-tendent nos sociétés et non uniquement des changements à la marge, dits « paramétriques ». Pour cela, le rapport de l'IPBES recommande de respecter un certain nombre de **principes clefs**.

### Ces principes doivent présider à une bonne mise en œuvre du règlement restauration :

- **équité et justice** : la restauration doit permettre de donner accès à des services écologiques de qualité à l'ensemble de la population, renforcer la cohésion sociale (et non créer des clivages entre populations), permettre la solidarité envers les populations les plus exposées, ainsi que la reconnaissance par la société des efforts menés par les acteurs qui conduisent cette restauration (notamment les territoires des outre-mer, les zones rurales ou les espaces maritimes qui abritent la majorité des écosystèmes) ;

<sup>3</sup> IPBES (2024). Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation thématique sur les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et les déterminants des changements transformateurs et des options pour réaliser la vision 2050 pour la biodiversité

- **pluralisme et inclusion** : l'approche suivie s'appuiera sur les meilleures données scientifiques pour mesurer l'état des écosystèmes, des pressions ou encore des services rendus aux populations, mais différents types de savoir seront mis en commun (y compris des acteurs qui vivent au plus près des espaces naturels). En matière de gouvernance, l'ensemble des personnes qui ont à subir les effets de la dégradation des écosystèmes et bénéficient de leur restauration doivent participer à la dynamique mise en place. Cela concerne la révision des politiques publiques au niveau national ou régional (pour qu'elles concourent aux objectifs de restauration et n'aillent pas à leur rencontre), ainsi que la conduite des opérations de restauration sur le terrain (pour qu'elles soient co-construites et pérennes) ;
- **relations respectueuses entre homme et nature** : comme le constatent les scientifiques, le modèle socio-économique actuel conduit à dépasser les limites planétaires<sup>4</sup> du fait des activités humaines. Pour stopper l'effondrement de la biodiversité, il sera nécessaire de revoir notre relation au reste du vivant pour intégrer les besoins des autres espèces ;
- **adaptabilité** : en restaurant les écosystèmes, il s'agit de leur redonner leur capacité d'adaptation, notamment au effets du changement climatique. Il n'est pas question de figer un état de façon artificielle, mais de libérer des processus qui pouvaient être bloqués (liberté de circulation des espèces, de l'eau et des nutriments notamment, interactions équilibrées entre les espèces, circulation de gènes, etc.) et empêchaient les écosystèmes d'évoluer conjointement avec les activités humaines.

Les changements à opérer ne pourront se faire qu'à long terme et l'échéance 2050 permet cette **progressivité**. C'est également à long terme que tous les effets se feront ressentir sur les écosystèmes et les paramètres les plus longs à restaurer : rétablissement de cycles de nutriments, retour de populations exploitées à un seuil de renouvellement, équilibres faune/flore, régulation des espèces exotiques envahissantes, améliorations de la qualité des sols...

En couplant les actions de suppression des pressions (restauration passive) et les actions actives, des résultats peuvent néanmoins être rapidement observables et des espèces pourront se réinstaller rapidement : retour d'espèces marines de faune fixée aux sédiments, d'espèces inféodées aux vieilles forêts, d'oiseaux communs agricoles, d'espèces de tourbières en cas de remise en eau, etc. La nature est résiliente si on lui en laisse la place.

Ces changements nécessiteront **l'action de l'ensemble de la société** : citoyens, acteurs publics de l'Etat et des collectivités, acteurs privés, associations, scientifiques,... de tous les secteurs et à toutes les échelles. La restauration ne sera pas l'affaire uniquement du Ministère en charge de l'environnement et de ses opérateurs même si pleinement mobilisés.

---

<sup>4</sup> CGDD/SDES [Théma](#) oct. 2023